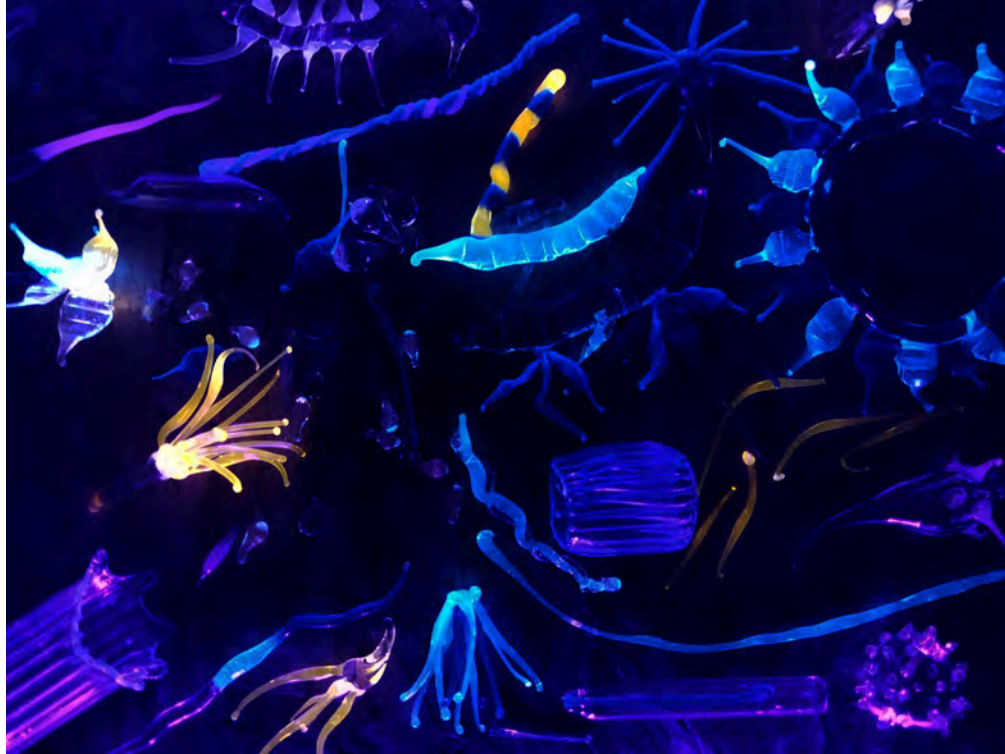


Résidences d'artistes



« Hypnospore, substrat, silice et frustule »
Anais Dunn © ADAGP, Paris, 2025

Lycées agricoles
2025-2026

Enseignement agricole de la région Centre-Val de Loire

- Présentation générale P 2-3
- Conditions de sélection P 4-6
- Fiches établissements P 7-14



©Charlie Rojo

Résidence de 3 mois

L'éducation socioculturelle (ESC) :

Spécificité de l'enseignement agricole. L'enseignant d'ESC dispense des cours qui touchent au domaine de la communication et de la médiation artistique. Son temps est partagé entre des heures de cours et un temps d'animation

Depuis 2006 l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire accueille au sein de ses établissements 3 résidences

Contexte

Les lycées agricoles dépendent du Ministère en charge de l'agriculture. Ils sont généralement situés en zone rurale ou périurbaine. Pour la plupart, ce sont des établissements de petite taille (200 à 500 élèves) qui disposent tous d'un internat.

Les formations vont de la 4^{ème} de l'enseignement agricole au BTSA. Chaque lycée est spécialisé dans un ou plusieurs domaines : productions agricoles (céréales, horticulture, viticulture, élevage) environnement, paysage, forêt, agro-alimentaire et laboratoire, service, conseil-vente.

Pour cette 20^{ème} année, les établissements de la région Centre- Val de Loire accueillent 3 résidences d'artiste. Chaque établissement définit éventuellement un thème et le soumet à l'artiste. La résidence court sur 3 mois consécutifs.

Les partenaires

- ✓DRAC Centre- Val de Loire
- ✓Conseil Régional du Centre- Val de Loire
- ✓DRAAF Centre- Val de Loire

Les conditions d'accueil

L'artiste est accueilli dans l'établissement. Le lycée prend en charge l'hébergement et les repas sur site.

Un atelier est mis à disposition de l'artiste le temps de la résidence. L'artiste sera accompagné tout au long de son séjour par un référent, l'enseignant d'éducation socio-culturelle* qui sert d'interface entre l'administration de l'établissement et l'artiste.

Démarches pédagogiques

L'artiste mène **un travail de création et de médiation** avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et le personnel. Cependant, il n'a pas vocation à animer directement des ateliers de pratiques artistiques avec les apprenants mais doit y être associé. **Il est néanmoins primordial de penser comment le lien peut se construire et de prendre en compte le type de public qu'il va rencontrer au sein de l'établissement d'accueil.**

Côté pratique ...



Les conditions financières

Pour chacun des lycées :

Rémunération artiste	4000 €
Frais de production de diffusion de déplacement	3500 €
Frais d'hébergement de restauration et annexes	2500 €

L'artiste reçoit la somme de 4000 € en 3 versements mensuels de 1333 €

La somme de 3500 € servira à financer les matériaux pour la production de l'œuvre, la diffusion / frais de communication autour du projet. Les frais de déplacement sont gérés par l'établissement d'accueil et plafonnés à 500€. Ce dernier prend en charge l'hébergement, la restauration (sur site) et certains frais annexes (tél, courrier...)

Lycée agricole Bourges-Le Subdray



Campus Natur'Alim de Chartres-La Saussaye



Lycée agricole de Tours Fondettes Agrocampus



Les lycées partenaires

Le lycée agricole de Bourges-Le Subdray (18)
Le campus Natur'Alim de Chartres- La Saussaye (28)
Le lycée agricole Tours Fondettes Agrocampus (37)

Côté dossier et sélection ...

L'artiste est accueilli dans le lycée pour développer un projet dans le prolongement de son travail artistique. L'artiste doit construire un projet de son choix en tenant compte du thème éventuellement choisi par l'établissement et du temps de la résidence.

Tout type d'expression artistique relevant des arts plastiques est accepté. Exception pour la résidence de Chartres qui sera orientée en priorité sur l'image.

Lors de son séjour, l'artiste devra, prioritairement, développer, approfondir son processus de création. Cependant il **devra initier** et conduire avec l'aide du référent, **une démarche de sensibilisation en direction des usagers de l'établissement** en particulier les lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis et définir, dans le contrat qu'il signera avec l'établissement, le cadre temporel et spatial de ses actions.

En accord avec le référent, il décidera de la concrétisation de son rendu de fin de résidence sous toutes les formes possibles pour **présenter le travail réalisé au cours** de la résidence (vernissage, projection...). **La date de présentation est à définir dès le début de la résidence.**

Les établissements :

Les établissements d'enseignement agricole qui accueilleront une résidence présenteront à l'artiste les éléments d'information générale sur leur site et les formations proposées. L'attention est attirée sur le fait que les établissements d'accueil sont des établissements de formation et non des structures culturelles.

Cependant, un partenariat peut être mis en place en fonction du projet avec une ou plusieurs structures culturelles du territoire (Centre d'Art, Musée d'Art, Ecole des Beaux-Arts...).

L'organisation de la résidence :

Durée et présence

- ✓ La durée de la résidence est de trois mois. Elle se déroule pendant les périodes scolaires.
- ✓ L'artiste se doit d'être présent sur la totalité de la durée de la résidence et sa présence continue sur la semaine est requise pour favoriser le développement des liens entre l'artiste, les apprenants et le personnel de l'établissement.

Contractualisation

- ✓ L'artiste reçoit une bourse de 4000 € pour les 3 mois. La somme de 1333 € lui sera versée mensuellement.
- ✓ Chaque résidence donnera lieu à un contrat entre l'artiste et l'établissement indiquant les engagements des contractants.

Côté dossier et sélection ...*la suite*

Vie quotidienne

- ✓ L'artiste est le plus souvent **hébergé** au sein de l'établissement scolaire. Il dispose d'une chambre comprenant les équipements nécessaires à sa toilette et la préparation de mets simples et d'une entrée autonome qui lui permet d'être complètement indépendant.
Pour chacun des établissements la configuration est différente (*voir fiches descriptives des établissements ci-jointes*).
- ✓ Il est **nourri** gratuitement pendant les périodes scolaires dans le respect du règlement et des heures d'ouverture du restaurant scolaire.
- ✓ Il dispose gratuitement d'un **espace de création** durant toute la période de la résidence. En dehors du cadre des actions culturelles programmées conjointement avec le référent, il est libre d'accueillir les lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires ou personnels dans cet atelier. L'artiste pourra apporter tout matériel nécessaire à l'exercice de son travail sous réserve de compatibilité avec les consignes de sécurité de l'établissement scolaire.
- ✓ Il n'est pas tenu par des **horaires** de travail, mais doit respecter, lors de son activité dans le lycée, les règles de l'établissement qui assurent le bon fonctionnement de la vie de tous.

Production et diffusion artistique

- ✓ Pour conduire à bien le projet qu'il a choisi de réaliser, l'artiste dispose d'un budget de 3500 € pour la production, la communication, et ses déplacements (plafonnés à 500€) qu'il gère avec son référent et en accord avec le chef d'établissement.
- ✓ Toute œuvre réalisée dans le cadre de la résidence est la propriété de l'artiste. Il pourra néanmoins, dans un cadre temporel et spatial précis, céder à l'établissement ses droits patrimoniaux de la propriété artistique et littéraire pour un usage non commercial de son œuvre.

Le dossier de candidature

Le dossier comprend :

1. Une **lettre de motivation** détaillant les raisons de l'intérêt de l'artiste pour cette résidence dans un établissement d'enseignement agricole et son contexte, explicitant le projet que l'artiste souhaiterait réaliser pendant ces 3 mois sur place.
2. Un **curriculum vitae** de l'artiste
3. Un **dossier visuel numérique** présentant de façon détaillée le parcours artistique de l'artiste depuis ses premiers pas dans le domaine de la création contemporaine :
4. Une **note sur les intentions de l'artiste concernant le volet médiation** et accompagnement des différents publics concernés par la résidence, accompagnée d'un bref descriptif de son expérience dans ce domaine.

Le dossier complet doit être transmis **via un lien WeTransfer non zippé par voie électronique et doit comporter les 4 pièces numérotées indiquées ci-dessus.**

A l'attention de Claire COULANGES-FAURE,
Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF Centre - Val de Loire)
Tél : 02.38.77.40.30

residence.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Une seule candidature sera acceptée par résidence et devra être transmise par voie électronique **au plus tard le vendredi 28 mars 2025** (date de réception de votre mail faisant foi).

Les dossiers retenus seront après étude sélectionnés par un comité qui se tiendra courant juin 2025.



Lycée agricole de Bourges-Le Subdray



Les formations dispensées

Le lycée agricole de Bourges-Le Subdray dispense des formations qui vont de la 4^{ème} agricole au bac professionnel dans les domaines suivants :

- Bac Pro SAPAT, CGEA ;
- Bac techno STAV ;
- Bac général à caractère scientifique ;
- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole ;

Il comporte également :

- un CFA : formations du bac pro à licence pro
- Un CFPPA un centre formation pour adulte
- une exploitation agricole (élevage de moutons et vaches)

À propos de ...

Ouvvert en 2009, il a été pensé et construit avec le souci de prendre en compte les problématiques liées à l'environnement et au développement durable.

À disposition ...

L'artiste pourra bénéficier des équipements et des installations de l'établissement, sous réserve du respect des consignes et des règles de fonctionnement :

- de salles spécialisées (cuisine pédagogique, salles informatiques, laboratoire)
- d'un centre de documentation et d'information
- d'un foyer des élèves et de salles d'activité

L'artiste pourra disposer du matériel suivant :

- Vidéoprojecteur, photocopieurs
- Accès aux salles informatiques ou postes informatiques de la salle des personnels (en dehors des heures de cours d'informatique)
- Accès internet filaire ou wifi aménageable selon besoins
- Un véhicule peut ponctuellement être mis à disposition

Conditions d'accès

L'établissement est situé dans le département du Cher, entre Bourges (14 kms) et St Florent-sur-Cher (5 kms).
Par la route : Proche A71, sortie Bourges
Gare SNCF : Bourges (15 kms)
Bus gratuit : ligne 20 (Bourges Nation St Florent s/ Cher)

LEGTA Bourges-Le Subdray
Le Sollier CS18,
18570 Le Subdray
Tel : 02.48.69.74.60

<http://www.bourges.educagri.fr>

Visite virtuelle de l'établissement accessible via le lien ci-dessous
<https://www.eveteck.fr/CampusduhautBerry>



Lycée agricole de Bourges-Le Subdray



La résidence

L'artiste disposera d'un **atelier** de type salle de classe pour installer son atelier le temps de la résidence dans les bâtiments scolaires.

L'artiste disposera d'un **petit studio individuel** (distinct des bâtiments de cours avec douche, wc, lit, frigo, petite plaque de cuisine). C'est un espace de couchage individuel mais pas un espace de travail. Il peut bénéficier de la restauration

L'artiste aura **accès au self du lycée**, matin, midi et soir durant toute la durée de sa résidence en semaine (pas les week-ends). La présence continue en semaine est requise afin de favoriser le développement des liens entre l'artiste, les apprenants et les personnels de l'établissement.

Thème et période de la résidence

« Animalité et altérité »

3 mois : novembre 2025 à janvier /février 2026

Les partenariats locaux possibles

Le territoire de Bourges, ville qui sera capitale européenne de la culture en 2028, comprend plusieurs structures artistiques et/ou culturelles qui peuvent être des relais, dont par exemple :

- La Maison de la Culture,
- L'Antrepeaux ,
- L'ENSA, plusieurs galeries à Bourges,
- L'association Le Carroi à Menetou-Salon,
- Les Bains Douches à Lignières,
- La galerie Capazza à Nançay,
- Le Centre céramique contemporaine La Borne à Henrichemont,
- L'abbaye de Noirlac,
- Le cinéma Le Rio à Saint-Florent-sur-Cher...

Enseignant d'Education SocioCulturelle référent

Morgane DEBRUS (ESC)
morgane.debrus@educagri.fr
☎ 02.48.69.74.60

Note d'intention – Lycée agricole de Bourges - Le Subdray (18)

Thème : animalité et altérité

Il s'agit de questionner la place de l'être humain au sein du vivant :

- quant à son positionnement comme être supérieur, sa part d'humanité, sa relation à l'autre, sa finitude, sa volonté de contrôle ;
- mais aussi, en tant qu'être en transition, posant la question de son ancrage, de ses mutations, de son échappatoire à la condition humaine, de son émancipation, de son dépassement ;

Nous serons attentifs aux propositions exploitant la confrontation à la matière, la dimension poétique que ces différents questionnements peuvent revêtir.

Nous serons également sensibles à l'intérêt porté à la situation particulière de la résidence au sein d'un lieu de formation, fréquenté par des jeunes.

Des temps d'échanges avec des groupes d'apprenants sont à prévoir.



**Campus
Natur'Alim**

**CHARTRES / La
Saussaye**



Les formations dispensées

L'établissement dispense des formations dans les filières générales, technologiques et professionnelles, de la troisième au BTS dans les secteurs suivants: agriculture, travaux paysagers, agroalimentaire.

Les formations s'appuient sur une exploitation grandes cultures (en partie en agriculture biologique) de 130 ha.

L'établissement dispose d'une option "image" orientée photographie ouverte de la seconde à la terminale.

À propos de ...

Le lycée de La Saussaye a été construit en 1964 sur la commune de Sours à 5 km au Sud de Chartres.

Il est « ouvert » sur les parcelles de l'exploitation qui s'étendent en Beauce.

Le site regroupe un lycée, un CFA et un CFPPA et un cdi de qualité.

Les élèves (environ 300 au lycée), dont la plupart sont internes disposent d'un foyer spacieux et d'un amphithéâtre de 300 places pour mener des activités de loisirs et socioculturelles. Le lycée dispose aussi d'un équipement sportif varié.

Le lycée a accueilli sa première résidence d'artistes en 2015 avec Géraldine MILLO, puis tous les ans depuis 2017 avec les artistes suivants : Fernanda SANCHEZ PAREDES, Morgane KABIRY, Coline JOURDAN, Hideyuki ISHIBASHI, Camille ZISSWILLER et Nicolas LEFEBVRE, Sandrine DEUMIER, Alexia ANTUOFORMO, Camille BARBET.

À disposition ...

Le lycée dispose d'installations diverses :

- 11 laboratoires (chimie, biochimie, génie industriel, microbiologie...)
- 2 salles informatiques
- 5 salles de cours équipées de tableaux interactifs
- 1 halle technologique agroéquipement
- 1 exploitation agricole
- 1 gymnase, 3 terrains de sport, salle de musculation, terrain rugby)
- 1 amphithéâtre

L'artiste pourra disposer :

-D'un accès à un ordinateur connecté au réseau internet dans une salle partagée avec les enseignants d'éducation socioculturelle

-Possibilité de travailler dans les ateliers de la ferme

-Toutes les ressources de l'option image (appareil, studio photo, maquillage...)



**Campus
Natur'Alim**

**CHARTRES/La
Saussaye**



La résidence

L'artiste disposera d'un **atelier** dans une salle du foyer socio-éducatif de 25m² et à la possibilité d'effectuer certains travaux dans les ateliers de la ferme.

Un **hébergement** est proposé dans une chambre du nouvel internat (avec cabinet de toilette privatif).

L'artiste aura **accès au self** du lycée, matin, midi et soir durant toute la durée de sa résidence en semaine (pas les week-ends). L'artiste peut rester au lycée pendant les week-ends (pas pendant les vacances scolaires).

La présence continue en semaine est requise afin de favoriser le développement des liens entre l'artiste, les apprenants et les personnels de l'établissement.

Thème et période de la résidence

Pas de thématique

3 mois : janvier/février/mars 2026

Les partenariats locaux possibles

- ✓ Le cinéma « les enfants du paradis »
- ✓ Toutes autres institutions en fonction du projet
- ✓ Association des Lycéens, Elèves,
- ✓ Option image de l'établissement
- ✓ Office Français de la Biodiversité
- ✓ Association Hommes et Territoires

Enseignant d'Education SocioCulturelle référent

Julien CLEMENT
julien.clement@educagri.fr

☎ 06 88 57 81 11
Responsable de l'option Image

Conditions d'accès

L'établissement est desservi matin et soir par une navette "Transbeauce" depuis la gare routière de Chartres, situé à proximité de la gare SNCF (25 mn de la gare au lycée).

A partir de la gare SNCF de Chartres, lignes ferroviaires TER Centre : Paris /Montparnasse, Le Mans /Courtalain.

L'établissement est excentré de Chartres et il n'est pas possible de s'y rendre à pied.

LEGTA Chartres –
La Saussaye 28 630 SOURS
Tél : 02 37 33 72 00

<http://www.legta.chartres.educagri.fr>
legta.chartres@educagri.fr



**Lycée agricole
de Tours-
Fondettes**

AGROCAMPUS



Les formations dispensées

L'établissement d'enseignement agricole public de Tours-Fondettes AGROCAMPUS, est :

Un lycée d'enseignement général, technologique et professionnel

Un centre de formation d'apprentis

Un centre de formation pour adultes

Et deux exploitations support des enseignements :
une exploitation viticole sur Chinon et une exploitation agricole sur Fondettes avec quatre ateliers (polycultures, horticulture-maraîchage, bovin lait et ovin viande)

Du stage de découverte, aux formations certifiantes qualifiantes ou diplômantes (allant du CAP au BTS agricoles), l'établissement couvre les champs de formation de la production agricole (grandes cultures, polycultures, élevage, horticulture- maraîchage, viticulture), des agroéquipements, du paysage (travaux et aménagements paysagers, élagage, taille et soin des arbres), du cheval, de la gestion et maîtrise de l'eau, et de la réglementation

A propos de...

Le lycée Tours-Fondettes a été construit sur un coteau d'où il domine la vallée de la Choisille. Son bâtiment originel est un château du XIXème siècle reconstruit sur les ruines d'un ancien habitat de la famille GOUI

Il accueille 450 élèves et étudiants environ sur le lycée (dont 1/3 d'internes), 300 apprentis et de nombreux groupes d'adultes pour des formations courtes ou longues.

L'établissement dispose de nombreux locaux dont un amphithéâtre de 270 places et un foyer spacieux pour mener des activités socioculturelles et de loisir. Le lycée a déjà accueilli des artistes (tous arts confondus) lors d'ateliers

À disposition ...

Le lycée dispose d'installations diverses :

-2 salles informatiques, 1 CDI, un amphithéâtre et un foyer

-1 salle de cours équipée d'un tableau interactif

-D'équipements sportifs (gymnase, salle de musculation, terrain de rugby, ...)

Conditions d'accès

L'établissement est desservi par une ligne de BUS 11 depuis la gare de Tours jusqu'à 20h00 (25 mn de la gare au lycée).

A partir de la gare SNCF de Tours et/ou St Pierre des Corps, liaisons: Paris/Montparnasse (TGV) - Paris/Austerlitz (TER)

**LEGTA Tours-Fondettes
AGROCAMPUS La Plaine - BP
40079 37230 FONDETTES PPDC**

Tél : 02 47 42 01 06

[legta.tours@gmail.com /](mailto:legta.tours@gmail.com)
[www.tours-fondettes-agrocampus.fr /](http://www.tours-fondettes-agrocampus.fr)

www.facebook.com/ToursFondettesagrocampus



La résidence

Un **hébergement extérieur** est proposé dans un logement sur la commune de Fondettes et/ou environs. Motorisation obligatoire pour l'artiste.

L'artiste aura **accès au self du lycée**, matin, midi et soir durant toute la durée de sa résidence en semaine

Il bénéficiera

- D'un accès à un ordinateur connecté au réseau Internet dans une salle partagée avec les enseignants d'éducation socioculturelle et de l'accès WIFI dans l'atelier
- D'un **atelier réservé de 25 m²** pour le temps de la résidence, au foyer socioculturel
- De l'atelier technique si besoin (sous réserve d'accord préalable)

Thème et Période de la résidence

« **ENGAGEMENT.S** »

3 mois : Janvier / février/ mars 2026

Les partenariats Locaux possibles

- ✓ Centre Création Contemporaine Olivier
- ✓ Ecole des Beaux-arts
- ✓ Toutes les autres institutions en fonction du projet

Enseignant d'Education SocioCulturelle (ESC) référent

Anne Petit
Anne.petit01@educagri.fr

☎ 06.81.90.07.95

Lycée agricole
de Tours-
Fondettes

AGROCAMPUS



Note d'intention – Lycée agricole Tours Fondettes agrocampus (37)

Thème : « Engagement.s »

L'engagement prend tout son sens en actions.

L'établissement d'enseignement reste un des lieux où les notions d'implication, de responsabilité, de rapport à l'avenir sont questionnées vivement: engagement citoyen, engagement scolaire, engagement professionnel, engagements éthiques, engagements pour l'avenir.

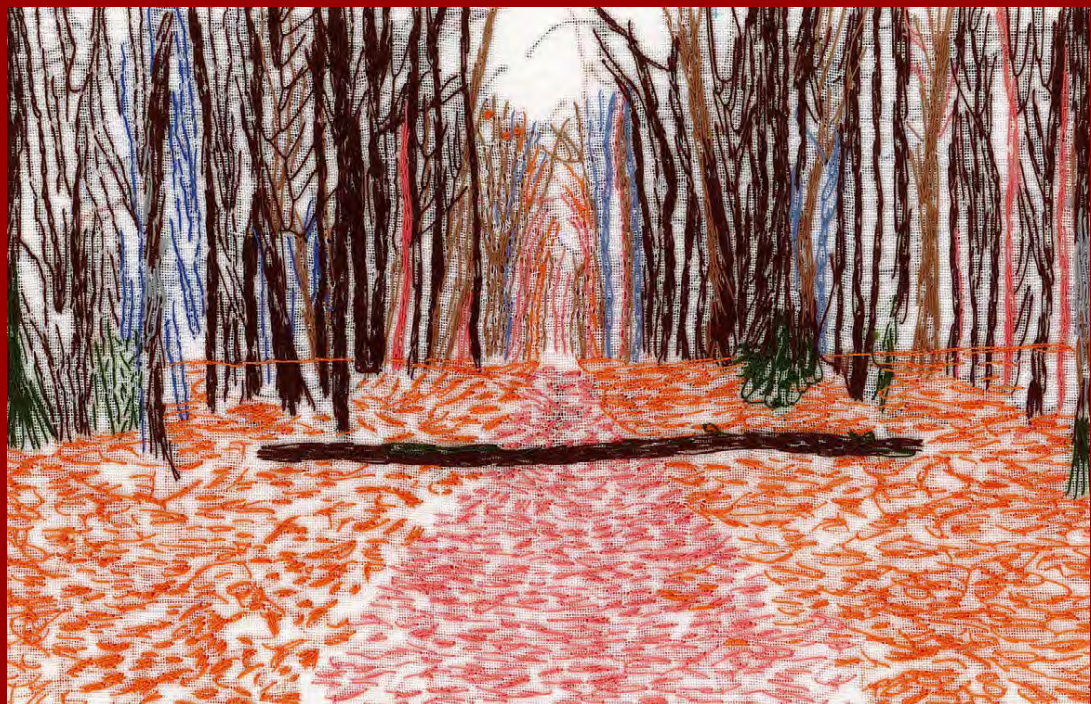
Si l'engagement suppose un désir individuel, c'est bien dans un engagement commun et avec le concours des jeunes générations que nous saurons relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

L'engagement est donc central dans l'autonomie à agir des futurs citoyens et citoyennes, une responsabilité qu'ils acceptent (ou non) d'endosser pour le bien commun. S'engager c'est apprendre à respecter ce droit commun pour le bien vivre ensemble. S'engager est également une force qui nous pousse à transformer notre vision du monde, à trouver du sens à nos vies, à surmonter nos différences, à être attentifs aux disparités.

Quelles valeurs et aspirations profondes portent nos jeunes générations, nos futurs agriculteurs ?

Leur engagement est-il aujourd'hui en berne ou propose-t-il de nouvelles formes de lutte ?

Car l'engagement, quel que soit sa forme, est un révélateur des aspirations et des valeurs qui traversent la jeunesse.



© Sandra Dufour

Broderie réalisée dans le cadre de la résidence "croisée de chemins"
Lycée agricole de Chambray-Les-Tours 2023

